



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 septembre 2023
Convocation du : 22 septembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE23.136

AMEENAGEMENT DURABLE
DISPOSITIF DE VALORISATION DES CERTIFICATS
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
CONVENTION

Autorisation - Approbation

(38)

Dans le cadre de la transition énergétique, la Ville d'Armentières a décidé de rénover son parc d'éclairage public et les installations connexes (bornes escamotables, éclairage sportif, etc.). Pour réaliser cette prestation, elle met en œuvre un Marché Public Global de Performance (MPGP) pour une durée de 9 ans, avec un prestataire, spécialisé dans ce domaine, la société SATELEC. Ce Marché Public Global de Performance est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques.

Au titre de ces travaux de performance énergétique, la ville peut bénéficier du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce dispositif est l'un des principaux instruments nationaux de maîtrise de la demande en énergie.

Depuis 2008, la société CertiNergy accompagne les acteurs publics et privés (collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, industriels...) dans le financement de leurs projets d'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur ce dispositif.

La ville propose de valoriser ces certificats d'économie d'énergie (CEE) via l'établissement d'une convention de partenariat avec la société Certinergy, au prix de 5,00 euros HT/MWh cumac. La durée de la convention est de 4 ans à compter de la date de signature entre les 2 parties.

Au regard des travaux à réaliser, le montant de la prime CEE est estimée à 112 065 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la société CertiNergy
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats

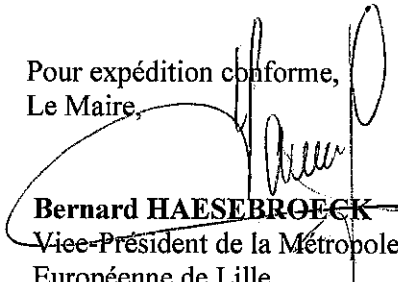
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,


Sophie TANGHE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille